

## Protocole de mise à disposition du système myMed

### Entre

L'INRIA Sophia Antipolis Méditerranée,  
2004, route des Lucioles, 06902 SOPHIA ANTIPOLIS  
représenté par  
Gérard GIRAUDON, Directeur du Centre INRIA Sophia Antipolis Méditerranée  
ci-après dénommé « INRIA SAM »

### Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur  
20, Bd Carabacel - BP 1259 - 06005 NICE CEDEX 01  
représentée par Jean-François AGOSTINI  
ci-après dénommé « CCI NCA »

**Attendu** que le projet myMed vise à la conception et à l'implantation d'un réseau informatique transfrontalier, « le réseau myMed », pour l'échange de contenus dans un environnement fixe et mobile, les « services myMed ».

Le réseau myMed sera accessible par le biais de tout type de terminal informatique fixe ou mobile. Il pourra s'agir d'un ordinateur fixe ou portable équipé d'un navigateur Internet (par exemple Internet Explorer ou Mozilla Firefox), ou d'un assistant de poche (PDA) ou encore d'un téléphone de troisième génération (3G) sur lesquels le « logiciel myMed » sera installé. Ce logiciel « open source » aura une licence compatible avec la licence « General Public Licence version 3 » (GPL V3). Il sera téléchargeable gratuitement à partir du site officiel de l'INRIA (<http://gforge.inria.fr>).

Le réseau myMed ainsi créé, reposant sur une architecture pair-à-pair (P2P), la continuité des services sera assurée par l'existence des différents ordinateurs installés et connectés entre eux par Internet, la défaillance d'une machine n'obligeant pas à l'arrêt du système.

Les utilisateurs du réseau seront protégés des virus en fonction du type d'accès choisi ; (i) en cas d'utilisation d'un navigateur internet, la sécurité est assurée par la sécurité intrinsèque offerte par le navigateur lui-même, simple accès à des pages web ; (ii) en cas d'utilisation du logiciel myMed, la sécurité sera assurée par les antivirus conventionnels installés sur l'ordinateur. Les spécifications du réseau myMed seront détaillées plus avant au moment de l'acceptation de la proposition par le programme transfrontalier Alcotra.

**Attendu** que l'INRIA SAM a déposé une proposition de financement du projet myMed, dont les caractéristiques sont brièvement rappelées ci-dessus, dans le cadre du programme Alcotra clos en octobre 2008. Les partenaires en sont l'INRIA SAM, le Polytechnique de Turin, l'Université de Turin et l'Université du Piémont Oriental, ces trois dernières entités ayant donné leur accord pour que l'INRIA agisse en qualité de chef de file.

**Attendu** que par lettre du 17 février 2009, le Secrétariat Technique Conjoint (STC) de Menton a demandé à l'INRIA SAM d'élargir le cercle des utilisateurs, plus particulièrement les entreprises et les commerçants, du département des Alpes Maritimes et de la région italienne correspondante du Piémont.

## Pour le cas où le projet myMed serait retenu et financé par le programme Alcotra, il a été convenu et arrêté

1. La CCI NCA informera ses collaborateurs et ses membres de l'existence du projet ainsi que des services accessibles et en encouragera l'utilisation dans la mesure de ses moyens. Une formation d'un groupe d'utilisateurs sélectionné par la CCI NCA sera assurée par le l'INRIA SAM au moment du démarrage du réseau myMed et des ses services associés et de la mise à disposition de l'ordinateur (voir points 2 et 3).
2. Un ordinateur équipé du logiciel myMed sera gracieusement mis à la disposition de la CCI NCA pour une durée de 3 ans, durée du projet Alcotra, par l'INRIA SAM. A la fin de celle période, l'ordinateur sera soit rendu à l'INRIA SAM, soit laissé à disposition pour une période d'une année renouvelable. Cet ordinateur bénéficiera d'une garantie sur site du constructeur. En cas de panne logicielle aucune intervention physique n'est prévue par le l'INRIA SAM. A tout moment la CCI NCA pourra rendre cet ordinateur à l'INRIA SAM.
3. L'INRIA SAM, s'engage à implémenter un minimum de quatre (4) services myMed à destination des entreprises et commerçants du département des Alpes Maritimes ainsi que de la CCI NCA. Ces services, qui seront défini en étroite collaboration entre la CCI NCA et l'INRIA SAM pendant la phase initiale du projet, permettront des interactions entre la CCI NCA (collaborateurs et membres) avec leurs partenaires italiens. Parmi ceux-ci, la CCI de Torino, la CCI de Cuneo, l'Union Camere Piemonte, la Confindustria Piemonte, le système des Eurochambres, etc.
4. Ces services myMed seront axés sur le développement industriel et commercial de l'espace transfrontalier. Les domaines applicatifs ciblés sont la santé, le tourisme, la mobilité. Ces services seront définis en étroite collaboration avec la CCI NCA.
5. Pour favoriser les échanges entre chambres de commerce et d'industrie françaises et italiennes, ainsi qu'entre leurs collaborateurs et membres, trois types d'interactions sont envisagés dans les services myMed :
  - *Horizontale*, entre CCI ou entreprises ou commerçants italiens et français ;
  - *Verticale*, entre CCI et entreprises et commerçants d'un seul pays ;
  - *Diagonale*, entre CCI et entreprises et commerçants italiens et français.

A titre d'exemple, un service myMed « myCIP » pourra être développé au profit de la CCI NCA pour une meilleur connaissance et utilisation du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (*Competitiveness and innovation program* – CIP - <http://ec.europa.eu/cip/>).

Un autre service myMed pourrait viser à promouvoir des outils et réseaux existants tels que:

- Enterprise Europe Network : portail financé par le programme européen CIP ;
- Europamel@ : portail européen de l'Arc Méditerranéen Latin ;
- Les Alpes de la Mer : portail représenté par le G.E.I.E. Eurocin.

6. Tout au long du projet, et en cas de demande spécifique des collaborateurs ou des membres de la CCI NCA, l'INRIA SAM pourra être amené à développer de nouveaux services myMed.

Les dispositions des présentes seront complétées lors de la signature par l'INRIA SAM du contrat avec les gestionnaires du programme Alcotra.

Aucun engagement financier ni de mise à disposition de personnel n'est demandé à la CCI NCA qui pourra dénoncer à tout moment ce protocole.

Nice le 28 avril 2009

Pour l'INRIA SAM

  
Gérard GIRAUDON  
Directeur du Centre INRIA  
Sophia Antipolis Méditerranée



Pour la CCI NCA

  
Jean-François AGOSTINI  
Directeur Entreprises et Territoire